

Académie de RENNES  
02900861  
Collège KERZOUAR  
Rue de Kerzouar – 29290 SAINT-RENAN  
Tel : 02 98 84 23 11

**ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Objet : Répartition des crédits relatifs aux fonds sociaux**

**Numéro de séance : 01**

**Numéro d'enregistrement : 01-14**

**Année scolaire : 2013 / 2014**

Nombre de membres du CA : 24

Nombre de présents : 21

Quorum : 13



Quorum non atteint => CA à reconvoquer le .....

Le Conseil d'administration

Convoqué le 11 février 2014

Réuni le lundi 17 février 2014

Sous la présidence de Mme COULOIGNER, Principale,

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

**VU**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- les décisions d'attribution des crédits consacrés aux fonds sociaux reçues le 3 décembre 2013,

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration .....**

Libellé de la délibération :

Deux subventions pour les fonds sociaux sont attribuées au collège, 1152 € au titre de l'année 2013 et 771 € au titre de l'année 2014. Les membres du conseil d'administration proposent d'affecter 1152 € au fonds social collégien et 771 € au fonds social des cantines.

Pièce(s) jointe(s)

Non

Oui

Nombre .....

**Résultats du vote**

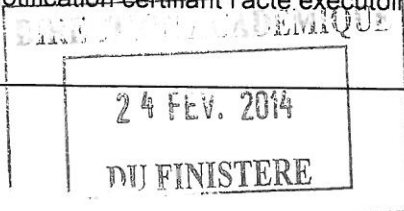
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0....
Abstentions :	0....
Blancs :	0.....
Nuls :	0.....



Le président du Conseil d'administration  
Nom : COULOIGNER  
Prénom : Marie-Françoise.....

Signature :  
Date 19/02/2014

Date de publication/ notification certifiant l'acte exécutoire ..... 20/02/2014



Académie de RENNES  
02900861  
Collège KERZOUAR  
Rue de Kerzouar – 29290 SAINT-RENAN  
Tel : 02 98 84 23 11

## ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Objet : acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 01

Numéro d'enregistrement : 02-14

Année scolaire : 2013 / 2014

Nombre de membres du CA : 24

Nombre de présents : 21

Quorum : 13



Quorum non atteint => CA à convoquer le .....

Le Conseil d'administration

Convoqué le 11 février 2014

Réuni le lundi 17 février 2014

Sous la présidence de Mme COULOIGNER, Principale,

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

**VU**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.**

**Libellé de la délibération :**

Le conseil d'administration autorise le collège à percevoir de l'association « D'ouest en elfes » domiciliée à Saint-Renan, 1 rue d'Armen, des dons affectés au financement des voyages scolaires organisés par le collège.

Pièce(s) jointe(s)

Non

Oui

Nombre .....

### **Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 21

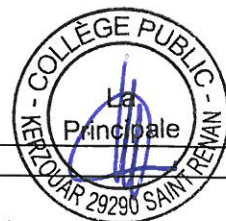
Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0



Le président du Conseil d'administration

Nom : COULOIGNER.....

Prénom : Marie-Françoise.....

Signature :

Date 19/02/2014

Date de publication/ notification certifiant l'acte exécutoire 20/02/2014

Académie de RENNES  
02900861  
Collège KERZOUAR  
Rue de Kerzouar – 29290 SAINT-RENAN  
Tel : 02 98 84 23 11

### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 01

Numéro d'enregistrement : 03-14

Année scolaire : 2013 / 2014

Nombre de membres du CA : 24

Nombre de présents : 21

Quorum : 13



Quorum non atteint => CA à reconvoquer le .....

Le Conseil d'administration

Convoqué le 11 février 2014

Réuni le lundi 17 février 2014

Sous la présidence de Mme COULOIGNER, Principale,

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Non

Oui

Nombre .....

**Libellé de la délibération :**

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat de dératisation avec traçabilité et de désinsectisation des blattes avec la société ECOLAB Pest France pour une durée de trois ans ; le montant annuel est de 676 € H.T., prix fixe pour les 3 années.

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

.Abstentions : 0

Pour : 21

Blancs : 0

Contre : 0

Nuls : 0

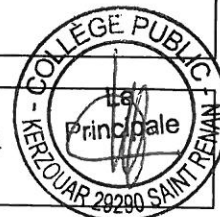
Le président du Conseil d'administration

Nom : COULOIGNER

Prénom : Marie-Françoise

Signature :

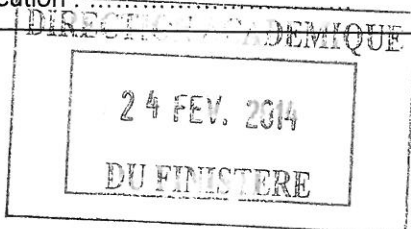
Date : 19/02/2014



Date de transmission à l'autorité de contrôle : 20/02/2014

Date de publication .....

Date d'exécution :



Académie de RENNES  
02900861  
Collège KERZOUAR  
Rue de Kerzouar – 29290 SAINT-RENAN  
Tel : 02 98 84 23 11

## ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 01

Numéro d'enregistrement : 04-14

Année scolaire : 2013 / 2014

Nombre de membres du CA : 24

Nombre de présents : 21

Quorum : 13



Quorum non atteint => CA à reconvoquer le .....

Le Conseil d'administration

Convoqué le 11 février 2014

Réuni le lundi 17 février 2014

Sous la présidence de Mme COULOIGNER, Principale,

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Non

Oui

Nombre .....

### Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat de maintenance du système de sécurité incendie avec la société La Détection Electronique Française Ouest (DEF Ouest) pour une durée de un an, reconductible 2 fois –durée maximale de 36 mois-. Ce contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 ; le montant annuel est de 420 € H.T., prix ferme pendant 3 ans.

### Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

.Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : COULOIGNER

Prénom : Marie-Françoise

Signature :

Date : 19/02/2014



Date de transmission à l'autorité de contrôle : 20/02/2014

Date de publication : DIRECTION ACADEMIQUE

Date d'exécution : .....

24 FEV. 2014

DU FINISTERE

Académie de RENNES  
02900861  
Collège KERZOUAR  
Rue de Kerzouar – 29290 SAINT-RENAN  
Tel : 02 98 84 23 11

## ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 01

Numéro d'enregistrement : 05-14

Année scolaire : 2013 / 2014

Nombre de membres du CA : 24

Nombre de présents : 21

Quorum : 13

Le Conseil d'administration

Convoqué le 11 février 2014

Réuni le lundi 17 février 2014

Sous la présidence de Mme COULOIGNER, Principale,

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

#### Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative N° 1 - Achat d'1 ordinateur pour l'EPS**

Pièce(s) jointe(s)

Non

Oui

Nombre 1

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

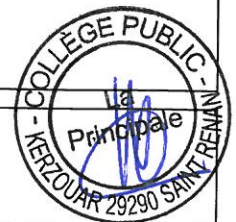
Le président du Conseil d'administration

Nom : COULOIGNER

Prénom : Marie-Françoise

Signature :

Date 19/02/2014



Date de transmission à l'autorité de contrôle : 20/02/2014

Date d'accusé-réception de l'autorité de contrôle

Date de publication

Date d'exécution :

